# VILLE D'UGINE (SAVOIE)
# DÉLIBÉRATION
# CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 JUIN 2025

| | |
|---|---|
| ***Conseillers municipaux :***<br>*En exercice : 29*<br>*Présents : 24*<br>*Représentés : 03*<br>*Suffrage exprimé : 27*<br><br>***Date de la convocation :***<br>*Le 10 juin 2025*<br><br>***Publication site internet :***<br>*Le 17 septembre 2025* | ***Président de séance :*** *M. Franck LOMBARD*<br><br>***Secrétaire de séance :*** *Mme Françoise VIGUET-CARRIN*<br><br>***Etaient présents :***<br>*M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.*<br><br>***Etaient représentés*** *: M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Umberto DIMASTROMATTEO ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI.*<br><br>***Absentes :*** *Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.* |

## *Délibération n°11 – DE.2025-070*

***Autorisation de recours au recrutement d'apprentis dans le cadre d'une mise à disposition par l'organisme GENIPLURI développement***

*Rapporteur : Mme Annabelle MOREL*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la fonction publique et son article L424-1,

Vu le Code du travail et ses articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Vu la délibération n°12 du Conseil municipal de la Ville d'Ugine en date du 12 juillet 2021 approuvant l'accueil d'apprentis au sein des effectifs de la commune suite à l'avis du comité social territorial du 22 juin 2021,

Considérant que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail),

Considérant que les campagnes de financement du CNFPT ne permettent pas la prise en charge de la totalité des contrats d'apprentissage des collectivités territoriales,

Il est proposé d'adhérer à l'association GENIPLURI Développement afin de prétendre à une prise en charge supérieure du coût lié au recrutement d'apprenti à compter du 1er septembre 2025.

GENIPLURI Développement est un groupement d'employeurs qui a pour objectif de développer, quantitativement et qualitativement, les emplois dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il dépend de la convention collective nationale du personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire.

Ainsi, le ou les candidat(s) sélectionné(s) pour les postes d'apprentis ouverts par la Ville d'Ugine seront recrutés directement par GENIPLURI développement. Une convention de mise à disposition sera rédigée entre chaque apprenti, GENIPLURI développement et la Ville d'Ugine.

La Ville d'Ugine reste en charge de la procédure de recrutement et de la sélection des candidats.

Une adhésion annuelle de 200 € sera à la charge de la Ville d'Ugine.

Une refacturation mensuelle sera élaborée par l'organisme GENIPLURI développement et transmise chaque mois. Elle comprendra le montant de la rémunération de l'apprenti, les charges sociales et fiscales courantes, les frais annexes liés au recrutement de l'apprenti, ainsi que des frais de gestion d'un montant mensuel de 210 € par contrat.

La commission municipale a examiné le dossier.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 26 voix pour et 1 abstention (M. Eric FUSS) :***

- ***Adhère à l'organisme GENIPLURI développement selon les conditions définies ci-dessus,***

- ***Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.***

Secrétaire de séance
Françoise VIGUET-CARRIN
Adjointe au Maire

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Par Délégation du Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire

VILLE D'UGINE (SAVOIE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-217303031-20250616-20250616_DE11-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 26/06/2025
Pour l'autorité compétente par délégation